

CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Lettre d'engagement

Afin de confirmer la participation de votre établissement à la cartographie régionale des métiers, **merci de bien vouloir compléter et retourner à votre Délégation ANFH cette lettre d'engagement.**

En retournant ce bulletin, votre établissement s'engage à **fournir à l'ANFH, par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée par BVA People Consulting, les données-métiers** des agents de la Fonction Publique Hospitalière (Personnels Non Médicaux) et à **répondre à une enquête sur vos difficultés de recrutement**. Si votre établissement relève du sanitaire (CHU, EPSM ou CH), il s'engage également à **participer au recueil portant sur les spécialités en tension et sur les besoins en personnels médicaux (PM) à 3/5 ans par spécialité**.

Pour mener à bien cette démarche, votre établissement bénéficiera de l'**accompagnement en ligne (mail et téléphone) de l'équipe BVA People Consulting** dédiée à ce projet. **Vous accèderez à la cartographie et aux indicateurs-métiers de votre établissement** (taux de contractuels, pyramide des âges...), ainsi qu'aux **comparaisons régionales, territoriales et sectorielles**.

L'établissement s'engage à :

- ▶ Participer à la cartographie régionale des métiers de la Fonction Publique Hospitalière ;
- ▶ Fournir à l'ANFH, via la plateforme sécurisée par BVA People Consulting, les données et informations nécessaires à la réalisation de la cartographie régionale et à la mise à disposition, pour chaque établissement, de sa propre cartographie ;
- ▶ Respecter le délai prévu pour la mise à disposition des données et leur validation par BVA, soit **le 31 mai 2025**.

En contrepartie de ces engagements, l'établissement bénéficie :

- ▶ De l'accès à une réunion d'information et à une aide en ligne du prestataire BVA People Consulting (mail et téléphone) ;
- ▶ De la restitution de sa cartographie et de ses indicateurs-métiers, puis de son positionnement par rapport aux indicateurs territoriaux, régionaux et sectoriels à l'issue de la démarche régionale ;
- ▶ De la possibilité de mettre à jour annuellement sa cartographie et ses indicateurs-métiers dans les 3 prochaines années ;
- ▶ D'une prise en charge financière complète du dispositif par l'ANFH.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Prénom, Nom - Fonction et signature du chef d'établissement ou de son représentant :

Merci de bien vouloir retourner ce document complété et signé à votre délégation ANFH (de préférence par mail) :

ANFH	Adresse postale	Adresse mail
Caen	1, rue Andrei Sakharov – 14 280 St Contest	Sophie Crochet – s.crochet@anfh.fr
Rouen	85 Rue Jean Lecanuet, 76000 Rouen	Cécile Anger – c.anger@anfh.fr

Pour toute question ou complément d'information préalable à votre engagement, n'hésitez pas à contacter :

Délégation Caen : Sophie Crochet – s.crochet@anfh.fr ou au 02.31.46.71.65

Délégation Rouen : Cécile Anger – c.anger@anfh.fr ou au 02.32.08.10.49